

Bâtiment et construction, Spécialité Expert énergétique de la construction

RNCP15095 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	227, 230
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités de l'expert énergétique du bâtiment pour les bâtis neufs et anciens l'amènent à contribuer à l'innovation, la création et au développement durable, à réaliser les études techniques et budgétaires, à évaluer la performance énergétique de l'ouvrage et à élaborer les meilleures technologies à mettre en œuvre pour l'enveloppe du bâtiment. Il peut suivre et contrôler les activités de chantiers, manager et participer à la formation d'équipes et instaurer une communication de qualité avec le client, les services extérieurs et la hiérarchie. Les titulaires de la licence occuperont donc des emplois variés selon l'importance ou la spécialisation des fonctions qu'ils seront conduits à occuper dans deux domaines principaux : les études techniques et le technico-commercial.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Réceptionner et étudier le dossier technique transmis par l'architecte et étudier la faisabilité de l'ouvrage du point de vue de sa structure et des moyens techniques à mettre en œuvre pour le réaliser
- Étudier les détails techniques du projet
- Maîtriser la technologie des matériaux utilisés pour la performance énergétique des bâtiments, Prescrire des solutions constructives pour les travaux neufs d'isolation
- Concevoir un bâtiment économe en énergie (à basse consommation ou à énergie positive) et d'y intégrer les énergies renouvelables tout en profitant du solaire passif
- Vérifier la conformité d'un bâtiment neuf à la réglementation thermique
- Prescrire des solutions constructives pour les travaux de rénovation thermique, Optimiser la performance énergétique des bâtiments en phase d'exploitation
- Vérifier la conformité d'un bâtiment existant à la réglementation thermique
- Évaluer, du point de vue énergétique, un projet de bâtiment à l'aide d'un logiciel réglementaire
- Réaliser l'ensemble des diagnostics immobiliers les plus courants
- Réaliser un audit énergétique avancé
- Mettre en œuvre une veille technologique et réglementaire dans un contexte européen. Rédiger un mémo technique et communiquer

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises générales ou spécialisées du BTP
Bureaux d'études thermiques ou généralistes
Contrôleurs techniques et cabinet d'expertise
Cabinet de maîtrise d'œuvre et d'architecture
Industrie des matériaux de construction
Industrie des équipements techniques pour le bâtiment
Négoce de la construction

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dans le domaine des études techniques

Les postes au sein des entreprises générales ou spécialisées du BTP, Bureaux d'études thermiques ou généralistes, en maîtrise d'œuvre :

- Auditeur énergétique dans la construction
- Conseiller en économie d'énergie
- Technicien de bureau d'études en thermique de bâtiment et qualité environnementale des bâtiments
- Assistant technique en cabinet d'architecture
- Chargé d'opération de construction
- Responsable gestion de production

Ces postes peuvent évoluer vers des postes d'encadrement, responsable de production ou ingénieur de production, selon les capacités révélées dans l'entreprise.

Dans le domaine technico-commercial

Les postes au sein des fabricants ou détenteurs d'une technologie dans le BTP :

- Technicien supérieur commercial
- Responsable technico-commercial

Ces postes évoluent vers des postes de cadre technico-commercial.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

- - 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements,
- - 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification
- - 20 % de professionnels

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- - 50 % d'enseignants chercheurs du Cnam et d'autres établissements,
- - 30 % d'enseignants issus du secteur professionnel visé par la certification
- - 20 % de professionnels

COMPOSITION DU JURY — VAE

L'administrateur général du Cnam ou son représentant, quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant, deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

btp.cnam.fr

CNAM

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15095/>